

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 6 JUIN 2017

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept
- **en exercice :** 12 le six juin à dix-huit heures et trente minutes
- **présents :** 8 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 9 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 30 mai 2017.

Présents : Mesdames Annie LUCAS, Aurélie BERGERON, Messieurs Thomas LESUEUR (pouvoir de Thierry HOUPY), Stéphane THOUMSIN, Philippe LECAM, Julien BONNEMENT et Jean PECHO

Absents excusés : Mesdames Virginie LARSONNIER et Jennifer MEBREK, Monsieur Thierry HOUPY

Absent : Madame Julie DENEUFBOURG

Suppléants présents : Paul LETREUILLE (pouvoir de Virginie LARSONNIER)

Secrétaire de séance : Aurélie BERGERON

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents avec une observation de Monsieur le Président qui s'excuse de l'erreur de localisation du conseil syndical dans le procès-verbal, puisque le conseil du 13 avril 2017 a eu lieu à la Salle Verte de La Neuville-Roy et non à la mairie.

1) Contrat pour le remplacement de l'ATSEM

Monsieur le Président expose aux membres présents, le départ à la retraite de Mme Noëlle DEBOUT, ATSEM à La Neuville-Roy au 31 août 2017.

Il convient de la remplacer à son poste et comme évoqué, Mme Géraldine COUDEVILLE dans les effectifs du syndicat depuis le 1^{er} septembre 2016 en contrat CUI non renouvelable jusqu'au 31 août 2017, prendra la suite.

Monsieur le Président propose la création d'un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 28h00/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2017, en CDI ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de faire un CDI à Mme Géraldine COUDEVILLE à 28h00/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2017 et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cet emploi.

2) Contrat pour le recrutement d'un animateur périscolaire

Monsieur le Président expose aux membres présents, la prolongation du congé longue maladie de l'ATSEM en poste à l'école de La Neuville-Roy. Pour le moment son arrêt court jusqu'au juin 2017, mais son état de santé laisse à penser qu'elle sera renouvelée ou au mieux nécessitera une reprise thérapeutique. Monsieur le Président a proposé à Mme Isabelle PREVOST d'effectuer le remplacement de Mme LEBEL pour l'année scolaire 2017-2018. Cette opportunité permet de former Mme PREVOST au poste d'ATSEM et de renforcer la cohésion école/périscolaire.

Mme PREVOST a été reçu le 30 mars et a accepté cette proposition.

Il convient d'assurer son remplacement en animation par un personnel en contrat à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de faire un CDD à 30h00/semaine, à compter du 1^{er} Septembre au 31 décembre 2017 et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cet emploi.

3) Prolongation de Mise à disposition de Mme Demontreuille

Etant donné les délais pour la mise en place du RIFSEEP pour l'institution des indemnités. La convention de mise à disposition votée lors du conseil syndical du 16 mars 2017 a pris effet au 1^{er} avril pour 10 semaines, soit jusqu'au 8 juin 2017.

Il convient de prolonger la convention de mise à disposition par la Mairie de Léglantiers de Mme Nathalie DEMONTREUILLE.

Considérant que Mme DEMONTREUILLE a fait part au Président de son souhait de mutation dans une autre commune. Monsieur le Président propose que la convention de mise à disposition couvre le préavis de Mme DEMONTREUILLE, c'est-à-dire jusqu'à fin août.

La convention sera rompue dès mutation de l'agent.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant à la dite convention,

4) Budget : Décision modificative

Monsieur le Président informe les membres d'une erreur dans le budget de son fait. Considérant que l'article 611 « Contrats de prestations de services » ne correspondait qu'au paiement de la prestation Léo Lagrange, cette ligne a été mise à 0 lors de l'établissement du BU2017. Hors cet article compte également la prestation pour fourniture des repas aux cantines de la société La SAGERE.

Il convient d'apporter un crédit suffisant à cette ligne pour couvrir la fourniture des repas. Monsieur le Président informe que le Budget pour les repas est de l'ordre de 39 400€, il conviendrait de créditer à l'article 611 cette somme. Toutefois, le budget étant voté au chapitre, il propose de créditer 20 000€ le reste étant pris sur les autres articles du chapitre 011

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre 011 « Charges à caractère général »

- 611 « Contrats de prestations de services » + 20 000,00 €

Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » :

- 6451 « Cotisations à l'u.r.s.s.a.f. » - 10 000,00 €
- 6453 « Cotisations aux caisses de retraites » -10 000,00 €

5) RPC : Dédommagement à l'architecte pour sa présence au Jury de concours

La composition d'un Jury de concours telle que définie à l'article 24 du Code des Marchés Publics, prévoit la nomination de personnalité qualifiée.

3 architectes ont été nommés par arrêté le 26 novembre 2015.

Lors du Jury de concours du 24 mai dernier, Monsieur Arnaud Castaing, Architecte de Compiègne, était présent pour analyser et noter les projets. Son expertise et ses commentaires sur chacun des projets a permis aux membres du Jury de confirmer leur choix.

Une indemnité de 450€ TTC est demandé par cette architecte pour la prestation effectuée.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de procéder au paiement de cette indemnité (article 6226 honoraires)

6) **RPC : Choix du Maitre d'œuvre**

Le concours de Maîtrise d'œuvre lancé en octobre 2012 a vu son premier Jury convoqué 10 juin 2016 pour la sélection des 3 finalistes.

La Phase 2 du concours a pu être lancée le 20 février 2017. Suite à la réception des projets le 19 avril et au travail du comité technique les 21 avril, 12 et 19 mai, le jury de concours a pu être réuni le 24 mai à la mairie de La Neuville-Roy pour le choix du lauréat.

Le Conseil Syndical, ayant délibéré, décide :

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire avec accueil périscolaire et cantine en regroupement pédagogique concentré à La Neuville-Roy à l'équipe suivante

- 1er contractant (mandataire du groupement) ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN (AAD)
Mandataire : Monsieur Christophe GIRAUD,
- 2ème contractant Monsieur Christophe FOURNIER
- 3ème contractant Société BERIM : Monsieur Laurent DELEPAU
- 4ème contractant Société AGI2D : Monsieur Bernard LOURS
- 5ème contractant Société AMOPC : Monsieur Sébastien HERICHARD
- 6ème contractant Société ABC DECIBEL : Monsieur Abodurin KOTINGAN

D'attribuer l'indemnité de 20.000 € à chacun des candidats non retenus. Pour le lauréat, cette prime est assimilée à un acompte versé au titre des études d'esquisses.

D'autoriser le Président du Conseil Syndical à signer le marché de Maîtrise d'œuvre pour un montant de 385 378 €HT soit 462 453,60 €TTC

7) **RPC : Prix d'achat du terrain à la commune de La Neuville-Roy**

Monsieur le Président informe les membres de la tenue d'une première rencontre avec les maires des 5 villages, étaient présents le 31 mai à 19h30 (M Thierry MICHEL, M Julien BONNEMENT, M Xavier DENEUFBOURG, M Jean PECHO et M Jérôme BOURGEOIS représentant M Bruno RABUSSIER)

Après un exposé du projet d'aménagement et des coûts associés, les discussions ont été ouvertes pour trouver un terrain d'entente.

Tout le monde s'accorde à dire que la question du terrain aurait dû être traité au démarrage du projet.

2 options sont sorties de cette réunion, elles doivent être étudiées plus précisément. Une nouvelle date sera fixée d'ici la fin du mois de juin pour valider l'option et pour la présenter en conseil syndical et municipal.

8) **RPC : Rupture de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de l'OPAC**

Monsieur le Président rend compte de difficultés depuis quelques temps avec l'OPAC pour le suivi du dossier du RPC. Monsieur le Président rappelle que le syndicat a signé le marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec l'OPAC en octobre 2011.

Monsieur le Président a rencontré Mme Lamarre et M Zanitti le 7 février 2017 pour évoquer ces difficultés au moment du lancement de la phase 2 de consultation.

Une seconde réunion a eu lieu au siège de l'OPAC de l'Oise à Beauvais en présence de M Ferlin, directeur du pôle aménagement. La réunion a montré un manque d'expertise sur notre dossier.

Suite à cette réunion, M Ferlin a adressé un courrier au syndicat en date du 29 mars signifiant qu'il ne s'opposerait pas à une décision de transfert de la mission de conduite d'opération.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de mettre fin à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'OPAC après la notification du marché de maîtrise d'œuvre.

9) RPC : Convention de mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage de l'ADTO

Monsieur le Président informe les membres qu'un contact a été pris avec l'ADTO pour une mission de conseil lors du choix de la maîtrise d'œuvre pour le RPC. Monsieur Muzeau a suivi toutes les étapes du dossier et a également participé au comité technique.

Monsieur le Président a demandé à Monsieur Muzeau de lui faire un offre pour la reprise du marché de conduite d'opération.

Ainsi l'offre reçu le 19 mai 2017, s'élève à hauteur de 49 750 € HT pour la reprise de la conduite d'opération après la nomination du Maître d'œuvre jusqu'au parfait achèvement du programme.

Monsieur le Président informe que le montant du marché de l'OPAC pour cette même mission était de 51 479€ HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, à délibéré à l'unanimité :

- o Autorise le Président à signer toutes les pièces du marché accordé à l'ADTO ;
- o Donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

10) Informations et questions diverses

Remerciement des enseignants pour la subvention attribuée aux classes découvertes. Monsieur le Président fait passé le courrier reçu de Mme Baisse avec les signatures de tous les élèves
Monsieur Gaudiard diffusera la lettre sur son voyage dans les prochains jours

Monsieur le Président informe qu'il a rendez-vous avec M Frans Desmedt et Mme Brigitte Nortier pour la participation pour le RPC le 21 juin.

Monsieur le Président informe qu'il a déposé un dossier auprès de la Caisse des Dépôts pour l'obtention d'un prêt à hauteur de 50% du besoin de financement et qu'il va contacter des organismes bancaires pour les autres 50%.

Rythmes scolaires, mail fait aux écoles et mairies le 17 mai suite aux premiers bruits sur une éventuelle réforme.

Les parents d'élèves se mobilisent, un sondage est lancé pour recueillir l'avis des familles. Le corps enseignant et les RPE comprennent la complexité pour modifier l'organisation dans notre RPI. Une réunion se tiendra entre directeurs, RPE et syndicat une fois les résultats du sondage connus.

Récompense CM2, choix d'une calculatrice, les récompenses seront données lors de la fête des Enfants.
Accord de Mme Cazier et M Gaudiard

Invitation de tous les membres du syndicat le 30 juin à la fin du conseil d'école de LNR pour le départ à la retraite de Noëlle DEBOUT. 20h

Comité de pilotage du projet RPC – site internet rubrique RPC

Repas avec les anciens, une personne le 7 mai, prochaine date le 5 juillet.

Merci à M et Mme Trubys pour leur intervention sur les abeilles le 3 mai dernier pendant le TAP de Pronleroy et de Montiers.

Merci à Mme Mebrek pour son intervention sur les gestes de premiers secours le 17 mai dernier pendant le TAP de Montiers.

Merci à Mme Strazel pour sa 5^{ème} intervention d'Allemand le 31 mai dernier pendant le TAP de La Neuville-Roy et de Léglantiers.

Avis favorable de la commission sécurité pour l'école de Pronleroy le 28 avril 2017

Travail sur les registres de sécurité des écoles avec M Thierry Houpy

Monsieur le Président informe qu'il a obtenu un accès à la base élève. Outil de l'EN pour l'inscription et l'admission des enfants dans les écoles. L'accès peut être donné que par commune, donc à ce jour accès pour LNR (6 mois de délai)

Proposition que le syndicat fasse les inscriptions à la place des communes, fonctionnement mis en place à Ferrières.

Rappel de la journée d'inscription/renseignement périscolaire le samedi 17 juin de 9h à 17h

Dates des prochains Conseil d'Ecole

22 juin Léglantiers

23 juin Montiers

28 juin Pronleroy

30 juin La Neuville-Roy

Présentation du projet N°3 du cabinet AAD aux enseignants, ATSEM, personnel périscolaire/cantine et aux Représentants des Parents d'élèves le jeudi 1^{er} juin (18 personnes présentes)

Groupement de commande Cap'Oise pour le mobilier

Effectifs à la rentrée prochaine, suite aux inscriptions, à ce jour 279 enfants, contre 288 prévisionnels et 278 actuellement.

Madame l'inspectrice a demandé aux enseignants de travailler sur une répartition à 11 classes. La fermeture devrait être prononcée en juin à Montiers.

La classe de Montiers servira aux TAP et aux enseignants.

Commission Cantine le 13 juin à 18h30, Salle Verte

Comité de Pilotage PeDT le 22 juin à 18h30, Salle Verte

Départ de Mme Carrara qui a obtenu le poste souhaité lors du mouvement.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 19h50

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 6 juin 2017 a comporté cinq délibérations.

1	Contrat pour le remplacement de l'ATSEM	Délibération 16/2017
2	Contrat pour le recrutement d'un animateur périscolaire	Délibération 17/2017
3	Prolongation de Mise à disposition de Mme Demontreuille	Délibération 18/2017
4	Décision modificative	Délibération 19/2017
5	RPC : Dédommagement à l'architecte pour sa présence au Jury de concours	Délibération 20/2017
6	RPC : Choix du Maître d'œuvre	Délibération 21/2017
7	RPC : Rupture de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de l'OPAC	Délibération 22/2017
8	RPC : Convention de mission d'Assistance à Maitre d'Ouvrage de l'ADTO	Délibération 23/2017